

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2387

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« et de celui placé »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.